



Les Offres de Bienvenue CIC réservées aux étudiants de l'EM Lyon.

early
makersem
lyon
business
school

80€

OFFERTS

sur votre compte CIC

Offre réservée aux étudiants EMLYON

valable jusqu'au 31/12/2021

➤ Les 80€ seront versés sur un Compte Courant CIC (ouverture gratuite) ou sur un livret éligible* : Compte Epargne sur Livret^[1], Livret Jeune^[2], Livret A^[3], souscrits avant le 31/12/2021 (ouverture gratuite), et sous réserve de la souscription d'un Contrat Personnel CIC Parcours J formule web ou Start Jeunes Actifs formule web, gratuite la première année^[4]. Un seul versement de 80€ par étudiant bénéficiaire.

Prêt Études CIC

au taux préférentiel de

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : pour un Prêt Études d'un montant de 10 000€ et d'une durée de 5 ans, souscrit dans le cadre d'un Contrat Personnel Jeune, vous remboursez 59 mensualités de **169,65€** et une dernière de **169,57€**. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de **0,70%** (taux débiteur fixe : 0,70%). Montant total dû par l'emprunteur : **10 178,92€**. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Dées, Part Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1ère cotisation mensuelle de 6,55€, un montant total sur la durée du crédit de 201,88€ et un taux annuel effectif de l'assurance (TAE) de 0,80%.

* Conditions valables jusqu'au 31/12/2021.

0,70%*

TAEG FIXE
Jusqu'à 120 mois

VOTRE BANQUE
AU QUOTIDIEN
OFFERTE
PENDANT

4 ans^[4]

Contrat Personnel CIC

Parcours J formule web (de 18 à 25 ans).

➤ Un compte courant et une carte bancaire internationale avec assurances et assistances incluses, le suivi et la gestion de votre compte 24h/24 depuis votre smartphone, des web relevés et des alertes par sms et par e-mail...

Et en +...



Assurance Auto CIC
2 mois offerts^[5]



Assurance Habitation CIC
2 mois offerts^[5]



Assurance Santé CIC
1 mois offert^[5]



CIC Mobile
2 mois offerts^[6]
sur un forfait Téléphonie

1. Taux nominal annuel brut de 0,10 %, en vigueur au 01/06/2021, susceptible d'évolution.

2. Taux nominal annuel net d'impôt et de contributions sociales de 1,35 % en vigueur au 01/06/2021, susceptible d'évolution.

Un seul Livret Jeune par personne.

3. Taux nominal annuel net d'impôt de 0,50 % dans la limite de 22 950 € en vigueur au 01/06/2021, susceptible d'évolution.

Un seul Livret A par personne.

4. Après les quatre premières années, le tarif du Contrat Personnel Parcours J formule web est de 26€/mois TTC et le tarif du Contrat Personnel Start Jeunes Actifs formule web est de 66€/mois. Tarif au 01/06/2021.

5. Le ou les mois gratuits s'applique(nt) sur la première cotisation annuelle des garanties de base, pour toute nouvelle souscription d'un contrat Assurance Auto, Santé ou Habitation.

Sous réserve d'acceptation par l'assureur. Non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'Assurance.

6. Offres soumises à conditions. « Offre 2 mois offerts » réservée aux nouveaux clients CIC (moins de 90 jours). Hors options et communications hors et au-delà du forfait. Non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. Sous réserve de mobile compatible et de couverture réseau

Détails et conditions en agence.

Ces offres sont valables jusqu'au 31/12/2021. Voir détail des conditions dans votre agence CIC participante.

* Ces contrats n'ont pas de durée minimale. Vous pouvez les clôturer en adressant un courrier à la banque. La rémunération sera calculée comme indiqué précédemment.

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de rétractation à l'exclusion de toute pénalité. Ce contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le clôturer en adressant un courrier à la banque en recommandé avec demande d'avis de réception, moyennant un préavis de 30 jours. La cotisation sera calculée prorata temporis. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09. Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garanties des Dépôts dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25/06/1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé). En cas de litige, vous pourrez vous adresser : Dans un premier temps, à votre agence. Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées. Dans un troisième temps, si vous êtes un consommateur et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à M. le Médiateur du CIC - 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ou via son site internet : www.lemediateur-cic.fr ; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation). Si vous ne souhaitez pas recevoir d'information commerciale de la part de votre agence, informez-en votre conseiller. Cette demande n'entraînera aucun frais.